

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 415

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Warsmann

**ARTICLE 10**

À l'alinéa 8 substituer aux mots :

« Préalablement à »

les mots :

« Dans le cadre de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il paraît plus logique que l'accompagnement proposé se fasse dans le cadre de la demande d'agrément et non pas avant.